

**MAITRE D'OUVRAGE**  
**MAIRIE DE SOLAIZE**  
route Pilon  
69360 SOLAIZE

**REMISE EN ETAT DE L'EGLISE SAINT  
SYLVESTRE  
Place de la Mairie  
69360 SOLAIZE**

n° de dossier : 11026 A.G.G. G.G. G.G.

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

**Lot 03 : MENUISERIE BOIS**

Téléphone :      Fax :  
Email :  
**04.37.24.35.57      04.37.24.35.70**  
**alep@aleparchitectes.fr**  
**04.78.84.44.71      04.78.84.08.08**  
**cbt.denizou@denizou.fr**  
**04.72.78.44.62      04.72.78.44.68**  
**04.72.11.45.00      04.72.11.45.45**  
**cconstruction.lyon@socotec.fr**

Architecte DPLG



**ALEP**

20 rue Notre Dame

69006 LYON

Economiste



**Cabinet DENIZOU**

1 rue du Docteur FLEURY  
PAPILLON

69100 VILLEURBANNE

Bureau de  
Contrôle



**DEKRA  
INSPECTION 69355**

36 avenue Jean Mermoz  
BP 8212

69355 LYON CEDEX 08

S.P.S.



**SOCOTEC 69003**

11 rue St Maximin

69003 LYON

**Cachet de l'entreprise :**

Indice : A  
Etabli par : G.G.  
Vérifié par : G.G.  
Contrôlé par : G.G.

**PHASE D.C.E**

**Document créé le : 22/12/2011**

### Sommaire

<b>1</b>	<b>CHAPITRE I : PRESCRIPTION COMMUNE</b>	<b>3</b>
00-10-01.3	PRESCRIPTIONS CONCERNANT TOUS LES CORPS D'ETAT	3
<b>2</b>	<b>CHAPITRE II : PRESCRIPTION PARTICULIERE</b>	<b>4</b>
32-00-10.00	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS	4
<b>3</b>	<b>CHAPITRE III : PARTIE DESCRIPTIVE</b>	<b>7</b>
32-01-02.00	RESTAURATION DES ABAT-SONS DES BAIES JUMEELES - Dim. : 1,00 x 2,00 m ht - FINITION PAR CHAULAGE ET REPOSE SUR LES BAIES DU CLOCHER	7
32-01-03.00	RESTAURATION DE L'ABAT SONS SUR FACADE NORD - Dim. : 1,90 x 2,75 m ht COMPRIS MODIFICATION POUR POSE DU CAISSON EN PARTIE BASSE - FINITION PAR CHAULAGE ET REPOSE SUR LES BAIES DU ...	7
32-01-04.00	RESTAURATION DE LA PORTE 011 EXISTANTE DE L'ENTREE PRINCIPALE SUR FACADE OUEST AVEC REMISE EN TEINTE	7
32-01-05.00	RESTAURATION DE LA PORTE NR1 EXISTANTE D'ACCES A LA SACRISTIE SUR FACADE NORD AVEC REMISE EN TEINTE	8
32-01-10.00	RESTAURATION DE LA FENETRE - Dim. : 1,05 x 1,70 m ht A 2 VANTAUX DE LA SACRISTIE SUR FACADE EST AVEC REMISE EN TEINTE ET REMPLACEMENT DES VITRAGES (VITRAGE PATRIMOINE SAINT JUST ...	8
32-23-02.00	PORTE CHENE S1-1 D'ACCES AU BEFFROI - VANTAIL - Dim. : 0,78 x 1,60 m ht A 2 PAREMENTS LAMES BOIS VISSÉS L'UN SUR L'AUTRE - SERRURE DE SURETE - MISE A LA TEINTE	9
32-23-03.00	PORTE CHENE SR-6 D'ACCES AU BAS COTE SUD - 2 VANTAUX - Dim. : 1,40 x 1,80 m ht A 2 PAREMENTS LAMES BOIS VISSÉS L'UN SUR L'AUTRE - SERRURE DE SURETE - TRAVERSE HAUTE CINTREE - MISE ...	9
32-23-04.00	PORTE CHENE NR-2 IDENTIQUE A L'EXISTANT D'ACCES AU BAS COTE NORD - 1 VANTAIL - Dim. : 1,00 x 2,00 m ht - SERRURE DE SURETE - MISE A LA TEINTE (quincaillerie en provenance du ...	9
32-96-46.00	MEUBLE PRESENTOIR REALISE EN TRESPA - Dim. : 3,00 x 2,00 m Hteur HORS TOUT - Prof. : 0,60 m - PRESENTOIR A 3 ETAGERES DE 3,00 x 1,00 m Hteur - MEUBLE BAS A 4 VANTAUX O.F. - Dim. : ...	10

## 1 CHAPITRE I : PRESCRIPTION COMMUNE

### 00-10-01.3 PRESCRIPTIONS CONCERNANT TOUS LES CORPS D'ETAT

L'entreprise ne saurait en aucun cas se prévaloir de la non connaissance du Cahier des Prescriptions Communes (C.P.C.), qui fait partie des pièces constitutives du marché au même titre et même rang que le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les numéros de référence des articles ont une correspondance absolue entre le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) et le présent C.C.T.P.

**En cas de modifications à apporter soit au C.C.T.P, soit à la D.P.G.F, les entreprises devront :**

- 1) répondre conformément aux documents de consultation,**
- 2) joindre à la D.P.G.F un document annexe intitulé « Mise au point de l'offre », comportant obligatoirement les éléments suivants :**
  - les références de l'article du C.C.T.P, son intitulé et la description initiale,
  - les modifications ou adaptations proposées par l'entreprise,
  - les éventuels ajustements financiers demandés par l'entreprise (modifications de quantités ou de prestations).

Les éléments contenus dans le document annexe intitulé « Mise au point de l'offre » seront obligatoirement analysés par la maîtrise d'œuvre.

## 2 CHAPITRE II : PRESCRIPTION PARTICULIERE

### 32-00-10.00 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS

#### 1. RAPPEL DES NORMES

Les fournitures et les travaux seront conformes aux notices d'agrément du C.S.T.B., aux normes du R.E.E.F. et aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) concernant directement ou indirectement le présent corps d'état, et en vigueur à la date de passation du marché et notamment sans que cette liste ne soit limitative :

- D.T.U. N°36 : travaux de menuiserie bois,
- D.T.U. N°39 : travaux de vitrerie.
- NF S 61-937-2 : dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S.).

#### 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Toutes les menuiseries seront posées à partir du trait de repère, tracé par le maçon dans tous les locaux, les niveaux devront être scrupuleusement respectés.

L'entrepreneur fournira les plans de détails de ses ouvrages, il devra la pose et le réglage de ses menuiseries (ouvrages). Il devra s'assurer, qu'au cours de l'exécution des travaux des autres corps d'état, aucun dérèglement ne se soit produit et il sera responsable de la bonne tenue de ses ouvrages.

Les têtes de pointes et les chevilles devront être chassées de 1 mm minimum.

L'entrepreneur devra utiliser exclusivement des bois issus d'une déforestation raisonnée. Le maître d'ouvrage est en droit d'exiger des certificats justifiant la reforestation, sur les ouvrages réalisés par l'entreprise.

Tous les bois de menuiserie devront être livrés soigneusement poncés. Les essences de bois locales seront privilégiées, ainsi que les bois ne nécessitant pas de traitement (classe adaptée à l'usage). Si un traitement est nécessaire, favoriser les traitements naturels ou au minima la certification CTB-P+ des produits de traitement.

Les bois seront labellisés FSC ou PEFC et justifier leur provenance.

Les bois agglomérés seront de classement E1, garantissant une faible teneur en formaldéhyde selon EN 13 986.

Les menuiseries devront être approvisionnées sur le chantier en temps utile, afin de permettre au peintre d'effectuer la mise en œuvre des couches primaires ou d'impression.

Le stockage des menuiseries bois devra être réalisé dans un local ventilé et à l'abri des intempéries.

Aucune menuiserie ne sera posée sans son impression.

Les systèmes de fixation des ouvrages seront proposés à l'agrément du maître d'œuvre avant le début d'exécution des travaux.

Les découpes pour passages de canalisations, les feuillures ou rainures pour fileries, les couvre-joints, précadres et tous dispositifs ou sujétions particulières de mise en œuvre ainsi que le traitement anti-corrosion des parties métalliques seront implicitement prévus dans les prix de l'entreprise.

Les vitrages des châssis vitrés seront posés avec parcloles démontables.

Les dimensions des menuiseries devront impérativement être contrôlées sur site avant toute commande ou mise en fabrication.

### **3. SERRURERIE - QUINCAILLERIE**

Les articles de quincaillerie et de serrurerie devront être titulaires du label S.N.F.Q.  
Les serrures B.D.C. - B.D.C.C. et P.D.D.T. seront des serrures à mortaiser.

Les serrures de sûreté seront de type RADIAL NT des établissements VACHETTE ou DUAL XP S des établissements BRICARD ou KESO 4000S des établissements JPM ou équivalent en combinaison avec l'organigramme général.

L'entreprise doit la mise en place de serrures provisoires de chantier le temps des travaux, sur ses ouvrages si nécessaire, et la remise en place des cylindres d'origine en fin de travaux.

Les béquilles ainsi que les accessoires seront à soumettre à l'agrément de l'Architecte.

### **4. NETTOYAGE**

L'entrepreneur procédera, sous son entière responsabilité, à l'enlèvement des protections de ses ouvrages, ainsi qu'au nettoyage final de ses propres ouvrages et des locaux, après chacune de ses interventions.

Il devra prendre toutes les précautions pour éviter de dégrader les ouvrages des autres corps d'état, et prévoir l'évacuation de tous les copeaux, chutes de bois, cales, etc.

### **5. ORGANIGRAMME GENERAL**

L'ensemble des serrures de sûreté sera soumis à un organigramme général avec passes partiels et passe général.

La mise au point de cet organigramme général se fera entre le maître d'œuvre, le titulaire du présent lot et les autres entreprises intéressées.

Il sera remis au maître d'ouvrage deux passes partiels ou un passe général par serrures de sûreté pour l'ensemble de l'établissement, suivant demande du maître d'ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot est chargé de l'organisation des réunions et de la coordination de définition de l'organigramme des serrures avec les autres lots.

L'ensemble de cette prestation sera implicitement prévue dans le prix global et forfaitaire, bien que non quantifiée dans le cadre de décomposition.

### **6. CRITERES PHYSIQUES DES MENUISERIES EXTERIEURES**

Les menuiseries extérieures seront en bois dur de qualité prévu pour l'extérieur.

L'ensemble des menuiseries extérieures aura des performances d'étanchéité répondant à la classification U.E.A.T.C. ainsi qu'aux critères d'essais du C.S.T.B. et à la norme FD P. 20-201.

Les menuiseries répondront au classement A\*2 E\*4 V\*A2 conforme au mémento commun des DTU 36.1/37.1 en fonction des exigences du site (justificatif à produire).

Les joints d'étanchéité entre la maçonnerie et les menuiseries sont à la charge du présent lot, le détail de cette étanchéité devra être soumis à l'agrément du bureau de contrôle.

Les joints d'étanchéité entre dormants et entre dormants et ouvrants seront protégés d'origine par une "peau détachable" dont l'arrachage est à la charge de l'entrepreneur titulaire du lot Peinture.

Les vitrages sont à la charge du présent lot.

L'entrepreneur fournira les plans de détails de ses ouvrages, il devra la pose et le réglage de ses menuiseries. Il devra s'assurer, qu'au cours de l'exécution des travaux des autres corps d'état, aucun dérèglement ne se sera produit et il sera responsable de la bonne tenue de ses ouvrages.

#### **Traitement des Bois, protection :**

Tous les bois employés seront traités fongicide et insecticide par trempage ou pulvérisation. Le menuisier donnera au peintre et au vitrier le nom commercial du produit utilisé pour le traitement de ses bois afin de s'assurer que celui-ci est compatible avec les peintures ou vernis de finition à appliquer et les bandes préformées.

Le traitement sera suivi d'une couche d'impression avant exposition aux intempéries - à la charge du peintre.

Aucune menuiserie ne sera posée sans son impression.

En ce qui concerne les épaisseurs à prévoir pour les différents volumes de verre, tous renseignements utiles devront être pris auprès de l'entrepreneur de vitrerie avant mise en fabrication.

Seront implicitement prévus dans l'offre de prix global et forfaitaire :

- les modes de fixation des ouvrages, y compris les percements, prises, scellements, douilles auto-foreuses, raccords d'enduit ou de revêtements, joints de calfeutrements. Les systèmes de fixation des ouvrages seront proposés à l'agrément du maître d'œuvre avant toute exécution des travaux,
- les découpes pour passages de canalisations, les feuillures ou rainures pour fileries, les couvre-joints, précadres et tous dispositifs ou sujétions particulières de mise en œuvre,
- le traitement anti-corrosion des parties métalliques.

## **7. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DE VITRERIE**

Tous les vitrages isolants devront bénéficier soit d'un avis technique soit du label AVIQ ou ACOTHERM. Les différents volumes, de quelque nature qu'ils soient, seront de premier choix et sans défaut. Leurs coupes seront franches et sans éclats.

Le dimensionnement des volumes devra permettre les variations dimensionnelles des menuiseries.

Les menuiseries, une fois vitrées, devront faire l'objet dès leur pose, d'une vérification par le maître d'œuvre, sur la demande de l'entrepreneur.

Le remplacement des volumes rayés sera à la charge de l'entrepreneur du présent lot, si cette vérification n'a pas été demandée.

Les volumes seront posés en atelier avec bandes préformées.

Les feuillures des menuiseries seront traitées au préalable par une impression en compatibilité avec les bandes préformées et les couches de peinture ultérieures. Cette impression est à la charge du présent lot.

### 3 CHAPITRE III : PARTIE DESCRIPTIVE

#### 32-01-02.00 RESTAURATION DES ABAT-SONS DES BAIES JUMEELES - Dim. : 1,00 x 2,00 m ht - FINITION PAR CHAULAGE ET REPOSE SUR LES BAIES DU CLOCHER

Les travaux sur menuiseries bois conservées comprendront :

- reprise depuis le lieu de stockage (éléments précédemment déposés par le maçon),
- traitement en anoxie,
- traitement de l'oxydation des éléments métalliques, protection anti-rouille,
- nettoyage des 2 autres faces,
- retouche,
- le remplacement éventuel des pièces de bois défectueuses,
- tous détails et fournitures pour remise en état.
- traitement par chaulage de l'ensemble des boiseries comprenant :
  - composition du produit par 1kg de chaux aérienne pour 10 litres d'eau y compris ajout de colle latex époxy,
  - application du mélange à la brosse,
  - nettoyage et toutes sujétions pour une parfaite réalisation,
- rapport d'intervention.
- repose dans les baies du clocher suivant numérotation établie par le maçon.

MODE DE METRE : à l'unité d'abat sons à restaurer équipant les baies géminées.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, façade SUD, OUEST & EST.

#### 32-01-03.00 RESTAURATION DE L'ABAT SONS SUR FACADE NORD - Dim. : 1,90 x 2,75 m ht COMPRIS MODIFICATION POUR POSE DU CAISSON EN PARTIE BASSE - FINITION PAR CHAULAGE ET REPOSE SUR LES BAIES DU CLOCHER

Descriptif de principe identique à l'article n°32- 01-02-00.

La prestation comprendra les adaptations pour pose des caissons d'étanchéité en partie basse.

MODE DE METRE : à l'unité d'abat sons à restaurer équipant la baie sur façade NORD.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, L'abat sons du beffroi sur façade NORD.

#### 32-01-04.00 RESTAURATION DE LA PORTE 011 EXISTANTE DE L'ENTREE PRINCIPALE SUR FACADE OUEST AVEC REMISE EN TEINTE

Les travaux sur menuiseries bois conservées comprendront :

- traitement en anoxie,
- traitement de l'oxydation des éléments métalliques, protection antirouille,
- nettoyage des 2 autres faces,
- restauration des ornements métalliques compris mise en peinture,
- l'ajustage des jeux,
- le remplacement éventuel des pièces de bois défectueuses (montants, couvre-joints, etc...), la réparation des traverses basses compris dépose des vantaux ouvrants
- remplacement ou réparation de ferrage suivant l'état, y compris graissage des ferrages,
- la révision de la serrure,
- remise en place des vantaux,

- retouche, couche de protection par 3 couches de vernis sur l'ensemble des boiseries à soumettre à l'agrément de l'Architecte,
- tous détails et fournitures pour remise en état du bon fonctionnement.
- rapport d'intervention.

Essais de teinte à soumettre à l'agrément de l'Architecte.

MODE DE METRE : à l'unité de bloc-porte à 2 vantaux à restaurer.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, la porte à 2 vantaux de l'entrée principale.

#### 32-01-05.00 RESTAURATION DE LA PORTE NR1 EXISTANTE D'ACCES A LA SACRISTIE SUR FACADE NORD AVEC REMISE EN TEINTE

Descriptif de principe identique à l'article n°32- 01-04-00.

MODE DE METRE : à l'unité de bloc-porte à 1 vantail à restaurer.

LOCALISATION :

PHASE 2 - TRAITEMENT DES FACADES, la porte d'accès NR 1 à la sacristie sur façade NORD.

#### 32-01-10.00 RESTAURATION DE LA FENETRE - Dim. : 1,05 x 1,70 m ht A 2 VANTAUX DE LA SACRISTIE SUR FACADE EST AVEC REMISE EN TEINTE ET REMPLACEMENT DES VITRAGES (VITRAGE PATRIMOINE SAINT JUST NOBLE RESIST - $U_g = 3,7 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ )

Les travaux sur menuiseries à petits bois conservées comprendront :

- traitement en anoxie,
- traitement de l'oxydation des éléments métalliques, protection anti-rouille,
- nettoyage des 2 autres faces,
- la dépose des vantaux ouvrants,
- l'ajustage des jeux,
- le remplacement éventuel des pièces de bois défectueuses (jets d'eau, pièces d'appui, montants, couvre-joints, etc.),
- le remplacement des vitrages existants par vitrage du type SAINT JUST – NOBLE RESIST feuilleté avec en verre SGG EKO+® de 3 mm (verre faiblement émissif à couche dure) de 7,5 mm d'épaisseur ( $U_g = 3,7 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ ) compris l'enlèvement du mastic et remplacement
- la fourniture et mise en place de joints d'étanchéité à l'air et à l'eau entre les ouvrants et le cadre dormant au moyen de joints à lèvres compris tous travaux nécessaires sur les ouvrants,
- changement ou réparation de ferrage suivant l'état, y compris graissage des ferrages,
- retouche, couche de protection par 3 couches de vernis sur l'ensemble des boiseries soumettre à l'agrément de l'Architecte,
- remise en place des vantaux,
- tous détails et fournitures pour remise en état du bon fonctionnement.

Particularité de la menuiserie :

Menuiserie à petits bois 6 volumes vitrés.

Essais de teinte à soumettre à l'agrément de l'Architecte.

Rapport d'intervention.

MODE DE METRE : à l'unité de menuiserie.

LOCALISATION :

PHASE 2 - TRAITEMENT DES FACADES, Façade EST de la sacristie.

**32-23-02.00 PORTE CHENE S1-1 D'ACCES AU BEFFROI - VANTAIL - Dim. : 0,78 x 1,60 m ht A 2 PAREMENTS LAMES BOIS VISSÉS L'UN SUR L'AUTRE - SERRURE DE SURETE - MISE A LA TEINTE**

Cette porte chêne à linteau comprendra :

- un cadre dormant mis en place dans encadrement pierre, compris prises, scellement, couvre-joint et joints d'étanchéité entre dormant et maçonnerie et entre dormant et ouvrant,
- un vantail constitué par 2 parements d'assemblage réalisés en de lames de 20 mm d'épaisseur assemblées en queue d'aronde et fixés entre eux à l'aide de clous en fer forgés machine – diamètre tête 13 mm – Longueur 30 mm des Ets ASTARC PATRIMOINE (Gers) – Tél. : 05-62-67-16-96.
- le ferrage sera constitué par 4 paumelles fers forgés à soumettre à l'agrément de l'Architecte,
- fermeture par serrure de sûreté avec clé à l'ancienne posée en applique à soumettre à l'agrément de l'Architecte,
- garniture par béquille double en fers forgés.
- application de 3 couches de vernis avec recherche de teinte à soumettre à l'agrément de l'Architecte.

MODE DE METRE : à l'unité de porte.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, accès beffroi à l'étage sur façade SUD.

**32-23-03.00 PORTE CHENE SR-6 D'ACCES AU BAS COTE SUD - 2 VANTAUX - Dim. : 1,40 x 1,80 m ht A 2 PAREMENTS LAMES BOIS VISSÉS L'UN SUR L'AUTRE - SERRURE DE SURETE - TRAVERSE HAUTE CINTREE - MISE A LA TEINTE**

Descriptif de principe identique à l'article n° 32- 23-20-00.

Dormant d'assemblage dans le cintre pour lignage horizontal.

Crémone haute et basse en applique en acier noir mât sur vantail semi-fixe compris gâches laiton forées sur seuil et linteau d'encadrement.

MODE DE METRE : à l'unité de porte à 2 vantaux.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, accès à l'étage du bas côté sur façade SUD.

**32-23-04.00 PORTE CHENE NR-2 IDENTIQUE A L'EXISTANT D'ACCES AU BAS COTE NORD - 1 VANTAIL - Dim. : 1,00 x 2,00 m ht - SERRURE DE SURETE - MISE A LA TEINTE (quincaillerie en provenance du bloc-porte existant)**

Réalisation d'un bloc-porte en chêne massif identique à l'existant.

L'ensemble des éléments de quincaillerie seront récupérés pour remise en place sur le bloc-porte neuf compris révision (Attention bloc-porte déposé et mis en dépôt par le maçon).

Ensemble comprenant des profilés chêne de sections scrupuleusement identique à l'existants, fabrication à l'identique (emboitements, panneaux, traverses, montants, soubassements, jet d'eau, etc., Remise en teinte identique à l'existant compris recherches à soumettre à l'agrément de l'Architecte.



MODE DE METRE : à l'unité de porte à 1 vantail.

LOCALISATION :

PHASE 2 - TRAITEMENT DES FACADES, la porte d'accès NR 2 d'accès au bas côté NORD.

32-96-46.00 **MEUBLE PRESENTOIR REALISE EN TRESPA - Dim. : 3,00 x 2,00 m Hteur HORS TOUT - Prof. : 0,60 m - PRESENTOIR A 3 ETAGERES DE 3,00 x 1,00 m Hteur - MEUBLE BAS A 4 VANTAUX O.F. - Dim : 3,00 x 1,00 m Hteur - Prof. : 0,60 m**

Ce meuble sera réalisé en panneaux TRESPA METEON, épaisseur de 8 mm minimum selon le plan de détail du maître d'œuvre (Planche PRO 12 du carnet de détails de l'Architecte).

Coloris au choix du maître d'œuvre y compris toutes sujétions de panachage.

Toutes ossatures pour support de l'ensemble de l'ouvrage, les ossatures non apparentes seront soit en bois avec traitement fongicide et insecticide, soit métallique avec protection par deux couches de peinture antirouille, les ossatures apparentes seront en acier laqué avec peinture définitive cuite au four à charge du présent lot,

Il comportera :

1) Un meuble bas – Dim. : 3,00 x 1,00 m ht compren ant :

- socle de 0,10 m de hauteur avec plinthe en tôle d'acier inoxydable de 20/10èmes d'épaisseur,
- fond en continuité dans la hauteur du présentoir, extrémités et parois séparatives au nombre de trois,
- 2 rayons sur la longueur du meuble en panneaux mélaminés de 19 mm d'épaisseur sur tasseaux,
- face avant avec 4 vantaux ouvrants à la française ; fermeture par serrure à clés plates,

2) Un présentoir – Dim. : 3,00 x 1,00 m ht compren ant :

- fond présenté ci-avant,
- pan bois support des reposes prospectus (2 trames horizontales),
- profil sur plateau pour séparation du présentoir lampion et présentoir pour prospectus,

Réservations et percements pour toutes les platines, prises, joncteurs, voyants et appareillage électrique divers à incorporer dans le meuble.

MODE DE METRE : à l'unité d'ensemble.

LOCALISATION :

PHASE 1 - LE CLOCHER, le meuble présentoir de l'Avant NEF.